

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021 A 19 HEURES

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Date de convocation du conseil

municipal : 09/03/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le Lundi 15 mars à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Mios,

dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes,

sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Dominique DUBARRY, M. Laurent THEBAUD, Mmes Monique MARENZONI, Patricia CARMOUSE, M. Alain MANO, Mme Isabelle VALLE, MM. Bernard SOUBIRAN, Jean-Pierre LIBOUREAU, Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, MM. Philippe FOURCADE, Stéphane LOIZEAU, Renaud BEZANNIER (à partir de la délibération D2021/014), Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, M. William VALANGEON, Mme Christelle JUDAIS, MM. François BLANCHARD, Laurent ROCHE, Mmes Agnès VINCENT, Virginie MILLOT, M. Daniel FRANCOIS, Mme Agnès SANGOIGNET.

Absents excusés :

- M. Daniel RIPOCHE ayant donné pouvoir à M. Philippe FOURCADE,
- Mme Lucette GERARD ayant donné pouvoir à M. Didier BAGNERES,
- M. Renaud BEAZNNIER (délibération D2021/013),
- Mme Myriam BORG ayant donné pouvoir à M. Laurent ROCHE,
- M. Freddy GATINOIS ayant donné pouvoir à M. Daniel FRANCOIS,
- Mme Véronique LEFEVRE ayant donné pouvoir à Mme Agnès SANGOIGNET.

Secrétaire de séance : M. François BLANCHARD.

-
- Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021.

- **Compte rendu des décisions** :

- DC_J_021220_1 – Tarification de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Espace Jeunes » de la ville de Mios.

Délibération n°2021/013

Objet : Election d'une nouvelle adjointe.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Madame Patricia Carmouse, par courrier du 13 février 2021 adressé à Madame la Préfète de Gironde, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au maire et conserver son mandat de conseillère municipale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** que les deux adjoints situés après l'adjointe démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran ;
- **décide** que l'adjointe à désigner occupera le huitième rang des adjoints ;
- **procède** à la désignation de la huitième adjointe au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Madame Christelle JUDAIS.

Nombre de votants : 28
Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 28
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15
Nombre de voix : 28

Madame Christelle JUDAIS est ainsi désignée huitième adjointe au maire.

Délibération n°2021/014

Objet : Modifications du règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places au sein du multi-accueil.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

**Le conseil municipal,
Après délibération et à l'unanimité :**

- **Valide** les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places au sein du multi-accueil ;
- **Approuve** ledit règlement ainsi modifié.

Délibération n°2021/015

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

**Le conseil municipal,
Après délibération :**

- **Prend acte** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2021.

Délibération n°2021/016

Objet : Service de l'eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2019.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération:

- **Prend acte** du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2019 pour la commune de Mios.

Délibération n°2021/017

Objet : Modernisation éclairage stade Paulon – Autorisation de lancement et demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Le Conseil municipal

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement des travaux envisagés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2021/018

Objet : Dénomination d'une nouvelle voie « Impasse des Pignots ».

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNÈRES

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la dénomination de la voie de desserte du lotissement : « Impasse des Pignots »;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de la délibération.

Délibération n°2021/019

Objet : Dénomination et changement de nom de rue.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNERES

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Rectifie** l'orthographe du nom du Chemin du Haptchot par Chemin du Hapchot ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Délibération n°2021/020

Objet : Lieu-dit Saint Brice : Exercice du droit de préemption au titre de l'article L 331-22 du code forestier.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNÈRES

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Exerce** son droit de préemption au titre de l'article L 331-22 du code forestier pour le bien objet de la correspondance susvisée et ce, au prix de 2 730 € (deux mille sept cent trente euros) ;
- **Acquitte**, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis ;
- **Acquitte** tous les frais de vente, dont le montant s'élève à 770 euros.
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Délibération n°2021/021

Objet : Convention à intervenir entre la Commune de Mios et Monsieur Sylvain LACOSTE dans le cadre d'un projet urbain partenarial relatif à l'opération d'aménagement prévue dans le secteur de Hobre.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNÈRES

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement** sur le projet de convention PUP,
- **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à :
 - Signer ladite convention de partenariat (PUP) et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire,
 - Conclure, le cas échéant, des avenants pour tenir compte des modifications qui pourraient survenir,
 - Exonérer de taxe d'aménagement de l'ensemble des constructions qui seront érigées au sein de la parcelle susmentionnée, et ce pour une durée d'un an.

Délibération n°2021/022

Objet : Vente de terrains communaux à la SARL Le Parc du Val de l'Eyre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Rapporteur : Monsieur Didier BAGNERES

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** le déclassement des parcelles issues d'une passe communale (Section CT, parcelles 1844 (82m²), 1845 (69m²), 1846 (54m²), 1847 (54m²), 1848 (53m²)),

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente.

Délibération n°2021/023

Objet : Débat sur les orientations du projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune.

Rapporteur : Monsieur Didier Bagnères

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'Environnement et L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Délibération n°2021/024

Objet : Echangeur 1 de l'A660 -convention pour l'aménagement d'un parking de covoiturage de 48 places avec le Département et la COBAN.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention à intervenir avec le Département et la COBAN pour les travaux d'aménagement et d'entretien d'une aire de covoiturage de 48 places, le long de la Route Départementale n° 216 à proximité de l'A 660, au niveau de l'échangeur 1 de l'A660.
- **Autorise** le maire à la signer et tous documents afférents

Mise à 2x3 voies de l'A63 entre Salle et Bordeaux avec remise à niveau de l'A660

Motion du Conseil Municipal du 15 mars 2021

Le conseil municipal de Mios, à l'unanimité, est favorable à la mise en 2X3 voies de l'A63 et à la mise aux normes environnementales mais **émet un avis défavorable** à la mise en concession de l'A63 et de l'A660.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.